

## Agence nationale d'approvisionnement en énergie

Après avoir passé en revue les différentes fins auxquelles Petro-Canada a servi par le passé et après avoir pris en considération les enjeux énergétiques auxquels le Canada fera face dans l'avenir, le Comité en est arrivé à la conclusion que l'engagement du gouvernement fédéral dans le secteur énergétique était encore justifié à bien des égards. Si Petro-Canada continue à fonctionner comme une entreprise commerciale uniquement ou si elle est privatisée, il faudra qu'un autre organisme gouvernemental assume ce rôle étatique.

Les membres du Comité ont retenu particulièrement l'utilisation faite par le gouvernement japonais de la Japan National Oil Corporation (JNOC), dont le rôle est de faciliter la mise en oeuvre de la politique énergétique nationale dans le secteur pétrolier sans avoir à s'acquitter d'un mandat opérationnel particulier. La JNOC investit, avec des entreprises japonaises du secteur privé, dans la prospection et la mise en valeur du pétrole un peu partout dans le monde, partageant les risques et assumant une partie des coûts. Lorsque les activités de prospection sont fructueuses et se soldent par une mise en exploitation, la JNOC recouvre sa mise et réinvestit dans de nouveaux projets; cela réduit d'autant les fonds que le gouvernement japonais doit consacrer au secteur. Les entreprises aidées par la JNOC en 1988 ont produit environ 1,3 million de barils de pétrole par jour dans différentes régions du monde; le tiers de cette production a été écoulée sur le marché japonais, soit 12,4 p. 100 de la consommation du pays. La JNOC gère aussi la réserve stratégique de pétrole du Japon, en s'associant au secteur privé pour constituer des stocks de pétrole; et elle remplit des fonctions importantes de recherche et de développement pour l'industrie pétrolière japonaise.

Selon la plupart des membres du Comité, le Canada profiterait beaucoup d'une agence nationale d'approvisionnements pétroliers, dont le mandat consisterait à travailler en collaboration – et non en concurrence – avec le secteur privé pour assurer l'approvisionnement du Canada en pétrole et en gaz naturel. Si le gouvernement n'est pas prêt à confier ce rôle à Petro-Canada, alors le Comité recommande la création d'un nouvel organisme.

- (5) Le Comité recommande que le gouvernement fédéral envisage la création d'une agence nationale d'approvisionnement en énergie, dont le mandat principal consisterait à faciliter la mise en valeur des ressources pétrolières du Canada de concert avec le secteur privé. Cet organisme d'État ne serait investi d'aucune responsabilité afin d'éviter toute concurrence avec le secteur privé.**

Même si la question de l'approvisionnement en énergie est déjà traitée ici, à la recommandation 5, les membres du Comité veulent insister sur une chose : l'orientation future du Canada en matière d'énergie doit se fonder sur une évolution de la demande et une plus grande efficacité d'utilisation de l'énergie; elle ne peut concerner l'aspect approvisionnement seulement. Seule une politique équilibrée,